

Le preneur d'assurance

TIKZAK 78
Monsieur Mohamed KARIM
9 RUE DENIS PAPIN
78190 Trappes
Référence client: KS4MEE

Les conditions de garantie

Catégorie

Assurances professionnelles, Métiers du Conseil et Pro by Hiscox

Les activités garanties et le chiffre d'affaires

- L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Conseil en Entreprise

- Conseil en ressources humaines

Juridiction et loi applicables

- Monde entier hors USA/Canada

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 09 janvier 2025 au 08 janvier 2026.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules n°RC1006, n°MAN0407, n°RCE1006 et n°PJ0116.

Paris, le 09/01/2025
Les assureurs


HISCOX
ASSURANCES
49 avenue de l'Opéra
75002 PARIS
www.hiscox.fr

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Responsabilité Civile Professionnelle

Etendue des garanties	100 000,00 €
	par sinistre et par année d'assurance
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000,00 €
	par sinistre et par année d'assurance

Responsabilité Civile Exploitation et Employeur

Etendue des garanties	8 000 000,00 €
	par sinistre
Dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 €
	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 €
	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 €
	par sinistre
- Maladies professionnelles et / ou fautes inexcusables	1 500 000,00 €
	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 €
	par sinistre
- Vols par préposés	30 000,00 €
	par sinistre

Protection Juridique

Etendue des garanties	50 000,00 €
	par litige

Le preneur d'assurance

Adresse de l'assuré

TIKZAK 78
Monsieur Mohamed KARIM
9 RUE DENIS PAPIN
78190 Trappes
Référence client: KS4MEE

Adresse de risque

TIKZAK 78
9 RUE DENIS PAPIN
78190 Trappes

Les conditions de garantie

Catégorie

Assurances professionnelles, Métiers du Conseil et Pro by Hiscox

Le preneur d'assurance est assuré par le contrat Pro by Hiscox ayant pour objet de garantir le local, dont l'adresse de risque est désignée ci-dessus, contre les événements listés dans le tableau des garanties ci-après.

Risque assuré

Activité déclarée:	Conseil en ressources humaines
Statut de l'occupant:	Locataire
Superficie des bâtiments assurés:	96 m ²
Montant du contenu assuré:	10 000 €

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 09 janvier 2025 au 08 janvier 2026, sous réserve du paiement de la prime correspondante, délivrée pour servir et valoir ce que de droit et n'engage pas la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, notamment en matière de limite de garanties, de franchises et d'exclusions.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules n°MRP0720, n°MRP0919-PJ0918, n°MRP0918-AST0918 et n°RCE1006.

Paris, le 09/01/2025
Les assureurs



TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

DOMMAGES DIRECTS ET PERTES FINANCIERES	Montants assurés par sinistre
GARANTIE DOMMAGES DIRECTS	
Incendie et risques annexes	
Aménagements	24 000 € par sinistre
Biens mobiliers	10 000 € par sinistre
Evénements climatiques	
Aménagements	24 000 € par sinistre
Biens mobiliers	10 000 € par sinistre
Emeutes, mouvements populaires	
Aménagements	24 000 € par sinistre
Biens mobiliers	10 000 € par sinistre
Attentats et actes de terrorisme	
Aménagements	24 000 € par sinistre
Biens mobiliers	10 000 € par sinistre
Catastrophes naturelles	
Aménagements	24 000 € par sinistre
Biens mobiliers	10 000 € par sinistre
Dégâts des eaux	3 000 € par sinistre
Bris de glace	5 000 € par sinistre
Vol	
Biens mobiliers autres que les espèces et valeurs	3 000 € par sinistre
Espèces et valeur en coffre-fort	5 000 € par sinistre
Espèce et valeurs en caisse	2 500 € par sinistre
Espèce et valeurs en cours de transport	1 500 € par sinistre
Détérioration immobilière	3 000 € par sinistre
Aménagements	24 000 € par sinistre
Vandalisme	
Aménagements	24 000 € par sinistre
Biens mobiliers	10 000 € par sinistre
Bris de machine / Tous risques informatiques	15 000 € par sinistre
Détérioration de marchandises sous température dirigée	15 000 € par sinistre
Dommages matériels en cours de transport	15 000 € par sinistre

GARANTIE DOMMAGES INDIRECTS : PERTES FINANCIERES

Période d'indemnisation	12 mois
Etendue des garanties	150 000 €
Dont :	
Perte d'exploitation	150 000 € par sinistre
Frais supplémentaires d'exploitation	150 000 € par sinistre
Frais et pertes additionnels	150 000 € par sinistre
Impossibilité d'accès	150 000 € par sinistre

RESPONSABILITE CIVILE

Montants assurés

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE OCCUPANT

Responsabilité du locataire (assurés locataires, sous-locataires, occupants à titre gratuit)	7 500 000 €
Recours des voisins et des tiers	1 500 000 €